

Rédigé par :

Cyrille PROTIERE (secrétaire)

Approuvé par :

Geoffrey PETRI (président)

Pour nous contacter : artsmartiauxgenas@gmail.com

Assemblée Générale Exceptionnelle

Compte rendu

Nom du fichier : 2025-04-17_CR AG-E_01

AG du 17 avril 2025 - 19h45 en salle Le Genêt, Genas

Ordre du jour :

- | | |
|--|----------|
| I. Nombre de présents | 2 |
| II. Nouveau Statuts de l'association | 2 |
| III. Nouveau règlement intérieur de l'association | 4 |

Liste des annexes :

- | | | |
|------------------|----------------------------|------------------------------------|
| ANNEXE-1. | Feuille de présence | Erreur ! Signet non défini. |
| ANNEXE-2. | Statuts | Erreur ! Signet non défini. |
| ANNEXE-3. | Règlement intérieur | Erreur ! Signet non défini. |

Liste des résolutions :

- | | |
|---|----------|
| Résolution n° 1 : Approbation des nouveaux statuts | 3 |
| Résolution n° 2 : Approbation du nouveau règlement intérieur | 4 |

I. NOMBRE DE PRESENTS

Rappel du nombre d'adhérents : 83

Nombre d'adhérents présents : 15

Nombre de pouvoirs disponibles : 15

Nombre d'adhérents représentés : 30 (ratio : 34% > 25% → quorum atteint)

Pour mémoire, les statuts actuels ne permettent aux personnes présentes d'être associés qu'à un seul pouvoir

La mairie est représentée par son adjointe aux sports : Christine LIATARD

II. NOUVEAU STATUTS DE L'ASSOCIATION

II.1. HISTORIQUE

- nov. 1993 : Création du club KARATE GENAS (E.S.G.A.)
- avr. 2003 : Modification du titre : SHOGUN DES ARTS MARTIAUX DU LYONNAIS
- mai 2012 : Modification du titre : ARTS MARTIAUX DE GENAS KWON TE ZEN
- nov. 2021 : Modification des statuts

II.2. MOTIVATIONS

Les motivations menant à faire évoluer les statuts actuels :

- Clarté 🌟
- Nom de l'association 🔗
- Affiliation aux fédérations ❌
- Défraiements 💰
- Ventes 💰
- Subventions 💰
- Quorum et votes 🗳️

II.3. PRÉSENTATION

Le projet des nouveaux statuts a été transmis par mail à l'ensemble des adhérents le 23 mars 2025, accompagnés, pour mémoire, de la version précédente. Les thèmes principaux sont balayés en séance :

I. Identification

1. Nom
2. But et objet
3. Siège social
4. Durée

II. Membres

1. Admission
2. Catégories
3. Radiations

III. Instances dirigeantes

1. Assemblée générale
2. Assemblée générale extraordinaire
3. Conseil d'administration
4. Bureau
5. Conflits d'intérêts

IV. Fonctionnement

1. Affiliation
2. Ressources
3. Rémunérations, indemnités
4. Prestataires
5. Règlement intérieur
6. Dissolution
7. Libéralités

La version votée en séance tient compte des retours suivants :

- Echanges en séance sur la formulation « représentés » (membre mineur par exemple)

L'Association soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale la

Résolution n° 1 : Approbation des nouveaux statuts

Votes "Pour" : **15** adhérents présents totalisant **30** voix représentées (unanimité)

Votes "Contre" : **0** / Abstentions : **0**

Approuvé

Rejeté

III. NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Le projet du nouveau règlement intérieur a été transmis par mail à l'ensemble des adhérents le 23 mars 2025, accompagnés, pour mémoire, de la version précédente. La version votée en séance tient compte des retours suivants :

- Mairie de Genas : l'adhésion ne peut se faire qu'à partir de 5 ans (confirmé hors séance le 12/05/2025)

Les thèmes principaux sont balayés en séance (règlement complet rappelé en annexe) :

- | | |
|---|--|
| • Adhésion à l'association | • Utilisation des locaux |
| • Cotisation | • Composition des instances dirigeantes |
| • Affiliation de l'association | • Sanctions disciplinaires |
| • Règles de discipline | • Différences entre bénévoles et prestataires externes |
| • Organisation des cours, stages et événements | • Assurance |
| • Dispositions relatives à la prise en charge des enfants mineurs | • Modification du règlement intérieur |

L'Association soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale la

Résolution n° 2 : Approbation du nouveau règlement intérieur

Votes "Pour" : **15** adhérents présents totalisant **30** voix représentées (unanimité)

Votes "Contre" : **0** / Abstentions : **0**

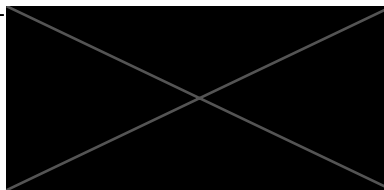
Approuvé

Rejeté

Le secrétaire de l'association, Cyrille PROTIERE



Le pré



I